



RAPPORT DE LA

## Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier le/LA

## PR 04-2021 TP Etat Financier du fonds TP régional 2010-2020

Madame la Présidente,  
Mesdames les Déléguées et Messieurs les Délégués,

La Commission s'est réunie le 11 août 2021 à 18h. dans les locaux du Conseil Régional, à Nyon, pour présentation et étude de l'objet cité en titre, en présence de M. Gérard Produit, responsable de la Mobilité au sein du Comité de direction, du Secrétaire Général (SG) ainsi que de Madame Emilie Bassetto, chargée de projets mobilité.

La commission remercie les membres du CODIR et de l'Administration pour la discussion qu'elle a eue avec eux et des réponses qui lui ont été données, elle profite de souligner l'excellent travail qui a été fait.

## Présentation du projet

Le présent préavis du Comité de direction de l'association Région de Nyon répond totalement à la projection faite au travers de ces 10 années du programme TP, une grande partie des mesures identifiées au lancement ont pu être réalisées et financées par le fonds TP grâce à la solidarité des 51 communes partenaires. Au fil du temps, le programme a su s'adapter aux besoins des communes, de leurs habitants et des collaborateurs travaillant dans le district pour développer de nouvelles mesures, notamment l'amélioration de l'offre de bus nocturnes et la mise en place du Guichet Mobile.

Le programme régional de réorganisation des transports publics (programme TP) a été lancé en 2010 à la suite de la validation du préavis 60-2010. Ce préavis a permis de poser le cadre et les objectifs du programme ainsi que la constitution du fonds affecté aux transports publics équivalent à une contribution des communes de CHF 31 par habitant et par an pour 5 ans, soit CHF 155 au total.

Un premier bilan général du programme TP a été dressé en 2018 dans le cadre du Forum de la mobilité. L'année suivante, le préavis 40-2019-TP a dressé un premier bilan financier du fonds TP.

Le décompte financier présenté dans ce préavis permet de déterminer l'état du fonds TP et le solde disponible pour les mesures restant à réaliser. La brochure « 10 ans de programme TP » publiée en parallèle dresse un bilan général des mesures menées à l'échelle régionale pour les transports publics entre 2010-2020.

A ce jour, et incluant le préavis 70-2021-TP voté en juin dernier, 5 préavis sont actuellement ouverts.

## Projection et affectation du solde du fonds TP

Sur les plus de 150 mesures d'aménagement identifiées les premières années du programme (préavis 16-2012-TP), il reste à réaliser et cofinancer les études et la réalisation de quatre mesures. Ces mesures sont également inscrites au projet d'agglomération de 2e génération du Grand Genève et devront être réalisées d'ici décembre 2027. Sur la base des derniers chiffrages des mesures, des participations du fonds TP et des subventions de la Confédération .

Un financement complémentaire sera nécessaire pour coordonner le pilotage et le suivi de ces mesures d'aménagement, d'expérimentation et de communication au sein de la Région de Nyon.

Le préavis 05-2021-TP propose de valider la participation du fonds TP à hauteur de CHF 560'000 pour la période courant d'octobre 2021 à fin 2027. La poursuite des mesures incitatives et informatives (dont le Guichet Mobile) est nécessaire pour la valorisation continue du réseau de transports publics régional auprès des communes, des habitants et des collaborateurs du district. Un préavis sera déposé courant 2022 afin de financer ces mesures.

## Vision pour les transports publics du district de Nyon en 2030

Il est fondamental d'affecter un nouveau fonds aux transports publics pour consolider, améliorer, et poursuivre le renforcement des offres de transports publics et la sensibilisation des habitants et collaborateurs du district de Nyon.

A ce jour, près de 59% du fonds TP a été affecté à la réalisation de mesures d'aménagement. Au niveau de l'agglomération du Grand Genève, la volonté d'inscrire le développement du territoire dans la transition écologique – démarche PACTE – se précise. Les objectifs à atteindre pour les décennies à venir sont en cours de définition et les enjeux de mobilité sont au cœur des préoccupations.

Au niveau régional, ces prochaines années, la volonté est de poursuivre la dynamique mise en place par le programme TP et de maintenir, voire renforcer, l'accompagnement financier et technique des communes pour répondre aux enjeux liés à l'amélioration continue de l'offre des transports publics.

Depuis 2011, la Région de Nyon met à disposition de nombreuses ressources humaines pour piloter le programme régional des transports publics et suivre la réalisation des mesures d'aménagement, d'exploitation et de marketing, ainsi qu'appuyer techniquement les communes partenaires. Des mesures identifiées dans le cadre du programme seront encore menées jusqu'en 2027. Le solde du programme TP identifié permet de les cofinancer mais aussi de poursuivre l'accompagnement opérationnel et de communication.

## Conclusion

Au travers de ces 10 années du programme TP, une grande partie des mesures identifiées au lancement ont pu être réalisées et financées par le fonds TP grâce à la solidarité des 51 communes partenaires. Au fil du temps, le programme a su s'adapter aux besoins des communes, de leurs habitants et des collaborateurs travaillant dans le district pour développer de nouvelles mesures, notamment l'amélioration de l'offre de bus nocturnes et la mise en place du Guichet Mobile. La brochure « 10 ans de programme des transports publics » retrace les principales réalisations et les résultats obtenus.

En termes de résultats, l'évolution de la fréquentation des lignes de transports publics observée entre 2011 et 2019 atteint les 72,4% d'augmentation, soit près de 8 millions de voyageurs transportés en 2019. Ce chiffre illustre à lui seul le succès du programme, qui avait pour objectif principal d'engager un report modal vers les transports publics. Les mesures mises en place et la dynamique partenariale à laquelle les communes ont fortement contribué sont les principaux vecteurs de cette réussite.

La mobilité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre en lien avec le déplacement des personnes seront au centre des préoccupations ces prochaines décennies. **La collaboration de toutes les communes sera nécessaire.**

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis 04-2021/05-2021 du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. d'entériner les dépassements au fonds TP de deux des six préavis à clôturer d'un montant de CHF 134'138.69,
2. de réaffecter au fonds TP le solde disponible des six préavis à clôturer d'un montant de CHF 177'692.77,
3. de prendre acte des dépenses nettes du compte TP 9144.100.0 au 31.03.2021 (dépenses ponctuelles et refacturation de diverses mesures TP) pour un montant de CHF 135'494.54.

Grens, le 20 août 2021

Pour la commission ad hoc

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Florence Ursenbacher, rapporteur	Signature
Luins	
Corinne Besson	Signature
Grens	
Heidi Herzog	Signature
Tartegnin	
Damien Richard	Signature
Longirod	
Raoul Sanchez	Signature
Eysins	
Jacques Tschudin	Signature
Rolle	
Hervé Mange	Signature
Founex	